

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2020**

Le Conseil se réunit sur convocation du 19 Février 2020 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (20 présents).

Monsieur le Maire souhaite qu'un dossier complémentaire soit rajouté ; personne ne s'y oppose.

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Janvier 2020.

~~~~~

**APPROBATION COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2019**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier d'Aix-les-Bains :

|                             |   |                          |
|-----------------------------|---|--------------------------|
| - Section d'investissement  | = | déficit de 451.908,24 €  |
| - Section de fonctionnement | = | excédent de 517.335,82 € |

En reprenant les résultats antérieurs de la commune, les résultats de clôture cumulés 2019, à affecter en 2020, sont les suivants :

|                  |   |                |
|------------------|---|----------------|
| Investissement   | - | 696.380,77 €   |
| Fonctionnement   | + | 1.431.157,82 € |
| Soit un total de | + | 734.777,05 €   |

*Adopté à l'unanimité*

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018**

Le compte administratif 2019 dressé par le Maire est en concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

*Adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)*

**AVENANTS TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers l'attribution du Marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes de la salle des fêtes par délibération du 29 Avril 2019 pour un montant initial total de 463.561,28 € HT, il est nécessaire de signer des avenants avec différentes entreprises pour un montant total de - 4.174,43 € HT. Le nouveau montant total du marché s'élève à 459.386,85 € HT.

- Avenant au **lot n° 2 Démolition – Gros-oeuvre**, attribué à l'entreprise TPLM, pour un montant de 5.485,34 € HT, pour la réalisation de carotages, les réseaux sous dallage, la pose de canalisations et de fourreaux et le remblaiement des surfaces.

- Avenant au **lot n° 6 Menuiseries extérieures aluminium – Stores - Serrurerie**, attribué à l'entreprise ALU CONCEPT HABITAT, pour un montant de – 7.655,77 € HT, pour le remplacement des vitrages en triple vitrage isolant, la modification d'un châssis fixe et la suppression de fenêtres de pignon.

- Avenant au **lot n° 11 Chauffage – Ventilation - Sanitaire**, attribué à l'entreprise MONNIER 73, pour un montant de – 2.004,00 € HT, pour la suppression des travaux du réseau des eaux usées réalisés par le lot Gros-œuvre.

*Adopté à l'unanimité*

### **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire explique que suite à la modification des plafonds dans la zone toilettes – rangement, il est possible de rajouter un solivage afin d'avoir la possibilité de stocker du matériel dans l'avenir.

Le devis de la Maison GINET Charpente, domiciliée à LE MONTCEL (73), est accepté pour un montant de 6.793,40 € HT.

*Adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)*

Il faudrait également effectuer un raccord de faux plafond avec l'existant, avec mise en place d'échafaudage. Le devis de la SARL SNPI, domiciliée à CRAN-GEVRIER (74), est accepté pour un montant de 9.499,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE GRAND LAC POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POINTS D'EAU DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les communes sont compétentes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des poteaux incendie et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux incendie pour le compte de ses communes membres, conformément aux missions devant être réalisées :

- Echanges techniques avec le SDIS et notamment organisation des visites de réception pour les poteaux incendies neufs, renouvelés ou déplacés
- Entretien de la numérotation des poteaux incendie
- Contrôle périodique (débit / pression) des poteaux incendie
- Réalisation d'un diagnostic du parc des poteaux incendie
- Mise à jour de la base de données départementale et l'ensemble des relations techniques avec le SDIS

Le coût de cette prestation est de 21 € HT par poteau incendie. Ce tarif est établi sur la base d'une périodicité de contrôle de 5 ans. La Commune possédant 66 poteaux incendie, le coût annuel serait de 277 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Moyennant un coût annuel de 200 €, cette convention permet de bénéficier d'une assistance téléphonique, d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels et de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG73.

Cette convention ayant expiré le 31 Décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

*Adopté à l'unanimité*

## **REFECTION APPARTEMENT CHEMIN DE L'ECOLE (dossier complémentaire)**

Monsieur le Maire rappelle le départ au 31 Décembre 2019 de la locataire qui occupait l'appartement communal situé 28, Chemin de l'Ecole.

Avant de le remettre en location, il convient d'effectuer des travaux de réfection des sols et des murs.

Le devis de l'entreprise FASTE CONCEPTION, domiciliée à SAINT-OFFENGE (73), est accepté pour un montant de 5.691,48 € HT

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Organisation des Elections municipales**

Les Elections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2020.

Le bureau de vote, situé 25, Route de Sainte Euphémie, sera ouvert de 8h à 18h.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Janvier – Février - Mars 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**Fait à Saint-Offenge,  
le 27 Février 2020**

**Bernard GELLOZ,  
Maire.**

